



Arles Crau Camargue Montagnette

Arles, le 08 mars 2021

Madame Martine Vassal
Présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence
2 bis Boulevard Euroméditerranée
Quai d'Arenc
BP 48014
13 567 Marseille Cedex 02

Objet : Avis PDU Métropolitain
Références : PDC/MAFC/BS/LD/PG 10.2021
Dossier suivi par :
P. Gabriel- Service Mobilités et Déplacements
04 86 52 60 15 – p.gabriel@agglo-accm.fr

Madame la Présidente,

J'ai bien reçu votre courrier par lequel vous sollicitez l'avis de la communauté d'agglomération ACCM au sujet du projet du Plan de Déplacements Urbains de la Métropole Aix-Marseille-Provence, et conformément aux dispositions de l'article L1214-15 du code des transports.

Je vous informe qu'ACCM, en tant que personne publique associée et autorité organisatrice de la mobilité mitoyenne émet un avis favorable sur ce document.

Je souhaiterais également pouvoir travailler, en partenariat avec vous, sur le développement de l'intermodalité et de l'interopérabilité des titres de nos réseaux de mobilités respectifs. En effet, de nombreux habitants du territoire dont beaucoup d'étudiants, se déplacent vers la Métropole, et doivent se munir de plusieurs titres de transport.

Cet exemple pourrait donc servir de base sur des opérations en commun, afin de faciliter les déplacements du quotidien des habitants.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président



Patrick de CAROLIS

Communauté d'agglomération

Cité Yvan Audouard – 5 rue Yvan Audouard ● B.P. 30228 – 13637 Arles Cedex
tél. 04 86 52 60 00 ● fax. 04 90 18 43 79 ● courriel : lepresident@agglo-accm.fr ● Site: www.agglo-accm.fr
Communes d'Arles, Boulbon, Saintes-Maries-de-la-Mer, Saint-Martin-de-Crau, Saint-Pierre-de-Mézoargues et Tarascon